Épigraphie. Numismatique

L'Année épigraphique 2007, sous la direction de Mireille Corbier : Paris, PUF, 2010, 937 pages.

Presque aussi abondante que la précédente, la nouvelle livraison de l'*Année épigraphique* nous offre son lot de découvertes, de republications, d'études et d'analyses en tout genre, concernant l'épigraphie latine (et romaine de langue grecque) dans tout l'Empire, et même parfois en dehors de ses frontières. Le volume s'ouvre, comme d'ordinaire, par près de 80 pages de « Généralités » ... générales, si l'on ose dire, suivies, pour chaque partie du monde romain, chaque *regio*, chaque province, de « Généralités » particulières, relatives à l'ensemble géographique en question. On serait tenté de craindre, parfois, une inflation de généralités, tant il est vrai que des éléments, au moins, de la science épigraphique sont nécessairement présents dans toute étude historique sérieuse. Faut-il, alors, recenser tous ces travaux dans l'*Année épigraphique*, au risque de la transformer en *Année historique* ? La question mérite d'être posée, par exemple à la lecture de cette remarque incidente, p. 69, ligne 1, à propos d'un ouvrage sur *Les exclus dans l'Antiquité* : « l'épigraphie est en fait peu représentée. » On nous répondra sans doute que la ligne de partage est difficile à établir, entre travaux à dominante épigraphique, et travaux historiques faisant accessoirement appel à l'épigraphie ; nous nous bornons à soumettre la question aux éditeurs, sans nous permettre le moins du monde de critiquer leur choix.

Comme à l'habitude, nous signalons les inscriptions qui ont le plus retenu notre attention. Les n° 183-184 sont deux études sur les *carmina epigraphica*, un domaine de recherche actuellement en pleine expansion ; le n° 205 est une étude sur les doublons dans les inscriptions métriques chrétiennes latines de Rome. Toujours à Rome, les n° 228-236 concernent les *officiales Augustorum* ; les n° 237-250 sont des graffitis d'une *domus* de l'époque des Antonins ou des Sévères. Le n° 255 fait référence à l'*aqua Alsietina* et à la naumachie d'Auguste ; le n° 260 est un long texte sur une lamelle de *defixio*, présenté avec traduction et commentaire : le latiniste fera observer, p. 123, que *uti* pour *ut* n'est pas seulement « habituel dans les *defixiones* » (sic !), mais habituel en latin tout court ; et de même, qu'*inferum* pour *inferorum* est banal, comme le montre, par exemple, au n° 350, *praefectus socium*. — Passons à l'Italie. Dans la *regio* I, le n° 282 concerne un affranchi probable de L. Volusius Saturninus, consul en 12 av. J.-C. ; les n° 289-300 sont des inscriptions nouvelles de l'Isola Sacra ; le n° 301 est une intéressante funéraire d'un *quiquennalis* des charpentiers de marine ; le n° 349 est une funéraire d'un maître-nageur à sa femme, dans laquelle celui-ci transpose joliment les expressions de son métier (« tenir le menton hors de l'eau »). Le n° 354 concerne Fausta, la femme de Constantin, mais son nom est martelé ; le n° 355 mentionne un procurateur de rang sexagénaire d'une partie de la *XX hereditatium*, à savoir *trans Padum et per Aemiliam usque Aquileiam* ; enfin le n° 412 mentionne un jardinier (*topiarius*) de Faustine. Dans la *regio* II, le n° 430, qui nomme des Lutatii Catuli, constitue, selon l'expression de H. Solin, un « exemple remarquable de l'emprunt d'un nom célèbre ». Dans la *regio* VI, les n° 497 et 498 sont des dédicaces, l'une à une fille de Marc Aurèle, l'autre, martelée, à Élagabal. Dans la *regio* VII, les n° 541-549 sont des funéraires chrétiennes de la basilique S. Cristina à Bolsena ; le n° 551 est une dédicace d'un dénommé Fructus, esclave de

Veiento, qui pourrait être A. Didius Gallus Fabricius Veiento, que nous connaissons par Pline le Jeune. Dans la *regio* X, le n° 582, d'Aquilée, se plaint de « l'intrusion » de *latrones*, qui pourraient être les Marcomans et les Quades (170 apr. J.-C.) ; le n° 614, de Trévise, relate un cas où, avec l'accord des décurions, on a changé la destination d'un legs testamentaire. Le n° 618, sur une feuille de plomb, est une prière à forte connotation magique, avec de nombreux et intéressants faits de langue.

Passons aux provinces, et commençons par l'Hispanie. En Lusitanie, le n° 716 fait écho à une nouvelle étude sur les inscriptions du pont d'Alcántara ; cette fois, ce sont Pline l'Ancien et Pomponius Méla qui viennent à la rescousse. Le n° 721 est une dédicace au dieu Mars d'un personnage qui se dit, si les restitutions proposées sont justes, *procurator Augusti nostri agens uice praesidis prouinciae Lusitaniae*. En Bétique, les n° 742-747 sont des inscriptions sur ardoise trouvées dans les mines de Riotinto. En Espagne Citérieure, le n° 805 est un *carmen* funéraire en distiques élégiaques, où l'influence d'Ovide est sensible. Les n° 826-829 sont des inscriptions sur amphores d'époque républicaine. La Bretagne, où les tablettes de Vindolanda se taillent la part du lion, présente son lot habituel de noms celtiques. Vient le tour des provinces gauloises. Dans la Lyonnaise, les n° 951-953 représentent trois autels aux dieux Mânes, élevés par des *seuiri Augustales* ; le n° 966 fournit un nouveau théonyme, *Rudiobus*, protecteur des chevaux. Dans la Belgique, le n° 982 est un compte de potier provenant d'une briqueterie ou d'une tuilerie ; le n° 992 est une belle funéraire paléochrétienne d'une clarissime, morte à 25 ans, après 12 ans de mariage. Le n° 996 mentionne une religieuse, *castimonialis*, rare témoignage d'une vie monastique féminine. Le n° 1008, de Trèves, est un petit poème érotique qui n'est pas composé de deux hexamètres, comme il est dit, mais, nous semble-t-il, d'un distique élégiaque, au demeurant assez irrégulier (hiatus après le premier mot, par ex.). Dans les Germanies, le n° 1021, de Cologne, détaille de courtes inscriptions peintes sur de la céramique utilitaire ; le n° 1029 est une tablette de plomb qui contient des malédictions adressées à 21 individus. En Dalmatie, le n° 1099 commémore la restauration des murailles de Salone au v^e^ s. En Pannonie, le n° 1144 contenait le nom, martelé, de Fuluia Plautilla, fiancée de Caracalla. Le n° 1150 est une bague qui invite celui (ou celle) qui la porte à « se souvenir », selon un geste expliqué par Pline l'Ancien, (*NH* XI, CIII, 251). En Dacie, le n° 1194, un monument au *deus Fortis* érigé par de nombreux cadres de l'armée, semble confirmer l'existence de l'assemblée provinciale des Dacies jusqu'en 257 au moins. En Mésie inférieure, un bracelet d'or fin, n° 1221, commémore les *uicennalia* de Dioclétien ou émet un vœu pour ceux de Maximin Daïa. Le n° 1224, une plaque de bronze, constitue le second exemplaire de la lettre de Licinius adressée aux soldats et vétérans le 10 juin 311. Hors de l'empire, le n° 1242 mentionne le nom de Cotys VIII, roi de Thrace (premier quart du I^er^ s. apr. J.-C.) ; le n° 1243 reflète une décision du conseil et du peuple de Chersonèse, visant à réduire le nombre des juges, en raison de la pénurie de citoyens. En Macédoine, le n° 1263 donne la liste des vainqueurs d'un concours destiné à commémorer une bataille de 171 av. J.-C., au cours de laquelle des cavaliers thessaliens apportèrent une aide décisive à l'armée romaine ; l'inscription date d'env. 10 av. J.-C. En Épire, le n° 1285 est la réédition du texte du traité de Thyrrheion avec Rome (94 av. J.-C.). En Achaïe, à Cenchrées, le n° 1306 est une amusante tablette de malédiction contre un voleur. Passons pour finir aux provinces asiatiques. En Pont-Bithynie, les n° 1324 et 1325 sont des bases de statues impériales, dont l'une nomme un Domitios : la famille semble tenir son nom de Cn. Domitius Ahenobarbus, le lieutenant d'Antoine. Les n° 1333 à 1335 sont des poids en plomb, qui donnent d'intéressantes indications de métrologie locale (rapport de 2 à 3 avec la livre romaine). Dans la province d'Asie, on aimerait

retenir toute la série formée par les nº 1341-1361 (inscriptions des vallées de l'Hermos et du Caÿstre) ; bornons-nous à signaler le nº 1349, une dédicace à Claude sur un cadran solaire. À Tralles, le nº 1374 est une nouvelle édition du registre fiscal du IVe s. apr. J.-C. ; la traduction et le commentaire de ce texte très technique sont les bienvenus. Le nº 1375 offre l'exemple, rare, d'une stèle signée par l'artisan qui l'a réalisée (40-41 apr. J.-C.). Les nº 1394 et 1395 sont deux intéressantes inscriptions du théâtre d'Hiérapolis. Les nº 1427 et 1428 sont une nouvelle édition des sénatus-consultes de Priène, tandis que le nº 1436 reprend l'étonnante inscription isopséphique d'Hésychios, et que le nº 1449 réédite le registre fiscal d'Astypalée. En Lycie-Pamphylie le nº 1503 est un rapport préliminaire détaillé sur l'inscription douanière d'Andriakè, tandis que le nº 1504 est une partie du texte du traité entre Rome et les Lyciens. Quant au miliaire de Patara, nº 1512, il avait déjà fait l'objet de signalements dans les *AE* 2001 et 2005. En Cilicie, le nº 1582, au musée d'Antakya, est la longue inscription du navarque Séleucos de Rhosos. Peu de choses, cette fois-ci, à signaler en Afrique, sinon, en Proconsulaire, les nº 1721-1737 présentant de nouveaux fragments et une nouvelle lecture d'une *lex sacra* relative au culte des *Cereres*. Enfin, une série de diplômes militaires d'origines diverses et inconnues occupe les nº 1759 à 1790.

On ne terminera pas ce rapide compte rendu sans féliciter les auteurs et plus particulièrement le directeur de la publication, pour la prodigieuse richesse et la remarquable perfection typographique de ce volume (comme de tous ses prédécesseurs). Les *Tables*, en particulier, qui occupent plus de 200 pages, sont un instrument de travail quasi inépuisable.

Hubert Zehnacker.

Corpus Inscriptionum Latinarum. Inscriptiones Hispaniae Latinae. Editio Altera. Pars XIV : *Conventus Tarraconensis*. Fasciculus Secundus : *Colonia Iulia Vrbs Triumphalis Tarraco* (*CIL* II^2/14, 2), éd. Géza Alföldy *et alii* : Berlin – New York, De Gruyter, 2011, xxxv, cxxvii, 169 et 472 pages.

Le volume II du *CIL* est consacré aux inscriptions latines de la péninsule Ibérique. Un premier tome avait paru en 1869 ; il fut suivi d'un copieux *supplementum* en 1892, l'un et l'autre dus à l'éminent épigraphiste E. Hübner. Depuis lors, la grande entreprise de l'Académie de Berlin semblait être tombée dans un profond sommeil ; les découvertes d'inscriptions nouvelles, fort nombreuses, étaient prises en compte dans diverses autres publications, surtout espagnoles, et généralement réalisées dans un cadre provincial : inscriptions d'Andalousie, de Galice, des Asturies, des Baléares, etc. Une deuxième édition du *CIL*, que l'on appelle *CIL* II^2, commença à voir le jour en 1995, avec la publication quasi simultanée d'une *Pars* VII (ou *CIL* II^2/7), consacrée au *conventus Cordubensis*, et d'un premier fascicule de la *Pars* XIV (ou *CIL* II^2/14, 1), concernant la *pars meridionalis conventus Tarraconensis*. Parut ensuite, en 1998, la *Pars* V (ou *CIL* II^2/5), qui prend pour objet le *conventus Astigitanus*. Et voici que, treize ans plus tard, la publication du *CIL* II^2/14, 2 vient opportunément relancer un programme dont on pouvait craindre qu'il ne fût à nouveau endormi.

De l'ancien *CIL* II à ses nouveaux avatars, les changements de présentation, voire de conception, n'ont pas manqué. Le fascicule dont nous rendons compte ici est le premier à avoir abandonné le format in-folio et la couverture de papier marron qui caractérisaient tous les volumes du *CIL* et obligeaient les bibliothécaires à faire effectuer de coûteuses reliures. On a opté, maintenant, pour un format in-4º, encore

imposant mais tout de même plus maniable, et une reliure d'éditeur en toile gris sombre, du meilleur effet. Les deux volumes parus en 1995 présentaient, *in fine*, un choix de photographies d'inscriptions, sur respectivement 24 et 13 planches, avec, également, une dizaine de microfiches pour chacun. L'intention était louable ; mais outre que les microfiches « se perdaient » assez facilement dans les bibliothèques, elle correspondent maintenant, de toute façon, à une technologie largement dépassée. Le volume de 1998 fut le premier à munir toutes les notices, dans la mesure du possible, d'une photographie de l'inscription, ou à tout le moins d'un dessin : c'était l'aboutissement logique de l'évolution précédemment esquissée. En même temps toutes les parties ou fascicules du nouveau *CIL* II^2 offrent, pour chaque notice, une bibliographie spécifique, relativement sommaire jusqu'à maintenant, mais prodigieusement développée dans le nouveau *CIL* II^2/14, 2. C'est vers lui, et vers lui seul, que se tournera maintenant notre attention.

On est frappé, d'emblée, par la sévérité un peu massive de la présentation. Les grandes pages in-4° présentent sur deux colonnes une quantité de texte considérable et, qui plus est, entièrement rédigé en latin, conformément à la grande tradition du *CIL*. Le volume commence par une préface partiellement autobiographique (Géza Alföldy raconte sur le ton de la confidence *quomodo hoc opus natum sit*), qui contient aussi une *gratiarum actio* adressée aux nombreux collaborateurs et informateurs qui ont contribué à la mise au point de cette somme. Viennent ensuite une bibliographie d'une abondance considérable et, entre autres, un chapitre sur l'histoire et la topographie de Tarraco dans l'Antiquité. Les inscriptions en langue grecque, les *tituli falsi et posterioris aevi* et quelques autres documents atypiques occupent peu de place. On entre dans le vif du sujet avec les *tituli sacri* (14, 815-873 : n'oublions pas que les n° 1-814 ont été traités dans la première partie, *CIL* II^2/14, 1). Dès lors, le déroulement de l'*opus magnum* est le suivant (nous passons sur les détails et les subdivisions) : *tituli imperatorum domusque eorum* : 14, 208-279 ; *tituli virorum feminarumque ordinis senatorii* : 14, 280-314 ; *tituli virorum ordinis equestris* : 14, 315-336 ; *tituli militares* : 14, 337-379 ; *tituli officialium officiorum minorum* : 14, 380-391 ; *tituli concilii provinciae Hispaniae citerioris*, etc. : 14, 392-464.

Comme nous le disions ci-dessus, chaque notice est accompagnée d'une photographie de l'inscription ou à défaut d'un dessin ou d'une transcription dus à un savant ancien. La structure des notices est invariable : 1) une description de la pierre et des lettres de l'inscription ; 2) des données sur le lieu de la découverte et l'endroit, ou les endroits, où la pierre a été conservée jusqu'à nos jours (il arrive malheureusement que l'objet, à un moment donné, ait disparu) ; 3) une transcription du texte ; 4) une bibliographie, souvent très abondante ; 5) enfin, un commentaire. Au vu de tous ces éléments, il n'est pas excessif de dire que beaucoup de notices revêtent le caractère d'une véritable monographie : visiblement, la barre a été placée beaucoup plus haut que dans l'ancien *CIL* II.

Le contenu strictement factuel et souvent répétitif de l'ouvrage a certainement beaucoup facilité sa rédaction en langue latine. Et les relecteurs, qui furent nombreux, n'ont pas peu contribué, on s'en doute, à la correction globalement satisfaisante du texte. Qu'un latiniste de métier n'y trouve pas toujours son compte ne surprendra personne. Voici quelques perles qui ont attiré notre regard, sans que nous ayons pris beaucoup de peine à les chercher. Page xxxvii, col. 1 : *confectionem operis... quod... publici iuris factus* (pour *factum*) *est*. Page xcvii, col. 2 : *in area auctoritati eius solae* (forme non classique, se trouve chez Plaute et Térence ; il faut *soli* ou *solius*, selon qu'on veut l'accorder avec *auctoritati* ou avec *eius*) *subiecta*. Page ci, col. 1 : *recipierunt* (pour *receperunt* !). Page cxxii, col. 2 : *hanc inscriptionem... repertum* (pour *repertam*) esse. Mais nous voudrions faire un sort

particulier à trois termes malencontreux qui reproduisent en quelque sorte le passage du latin aux langues romanes modernes : 1) Page XCI, col. 2 : *liber imprimatus*, pour *impressus*, avec ou sans *typis* (le célèbre *Imprimatur* est un subjonctif !). 2) Page 366, notice du nº 14, 1067 : *Miles servitium... incepit*. Ce sens de *servitium*, qui fait penser à « Militärdienst », « service militaire », est attesté chez Grégoire de Tours ; en latin classique, même impérial, le mot signifie « esclavage », et il est légalement impensable que l'on qualifie d'« esclavage » le statut du *miles Romanus*. 3) Notice du nº 14, 1079 : *lineola... paululum... prolongata* : le verbe *prolongare* se trouve dans la Vulgate ; on pouvait dire *extensa* ou à la rigueur *prolata*. — D'autres petites erreurs relèvent de la faute de frappe. Nous voulons seulement relever, p. XXXVII, un *klassischen* inexact dans la reproduction du titre de la *RE* : comme on sait, la célèbre encyclopédie a conservé jusqu'au bout son archaïsme orthographique *classischen*, d'ailleurs correctement reproduit p. XC.

On ne saurait conclure cette rapide présentation sans féliciter le professeur Géza ALFÖLDI et tous ses co-auteurs et collaborateurs pour la réalisation de ce magnifique volume, qui est à la fois un chef-d'œuvre d'acribie et une source de renseignements quasi inépuisable. Il aura fallu des milliers, sans doute des dizaines de milliers d'heures de travail pour terminer ce *monumentum*. Voici donc achevés, entre 1995 et 2011, soit en 16 ans, les tomes V, VII et XIV du *CIL* II^2. Vu qu'il reste au minimum les tomes I-IV, VI et VIII-XIII, soit onze au total, il faudra, si la vitesse de publication est maintenue, quelque 58 ou 59 ans pour couvrir toute la péninsule Ibérique. D'ici-là, les données des trois ou quatre premiers tomes seront très largement dépassées. Il n'y aura plus, alors, qu'à entreprendre un *CIL* II^3, mais ce n'est pas pour demain.

Hubert ZEHNACKER.

Ari SAASTAMOINEN, *The Phraseology of Latin Building Inscriptions in Roman North Africa* (Collection « Commentationes Humanarum Litterarum », nº 127), Societas Scientiarum Fennica, 2010, 646 pages.

L'ouvrage imposant de A. SAASTAMOINEN est consacré à l'étude des « *building inscriptions* » (que nous appellerons « inscriptions monumentales ») dans l'Afrique romaine. Que faut-il entendre par ce terme ? On en donnera une idée en rappelant l'inscription qui figure sur la façade du Panthéon, à Paris : « Aux grands hommes la patrie reconnaissante ». Dans l'Afrique romaine, cela se présente un peu autrement, et A. S. propose comme exemple-type cette inscription de Thuburbo Maius : *Mercurio Aug(usto) sacrum. Pro salute Imp(eratoris) Hadriani Caesaris Augusti L. Numisius Vitalis aedem a solo sua pecunia fecit*. Un premier chapitre décrit la méthode et la structure de l'ouvrage. Il définit son extension géographique (Afrique Proconsulaire, Numidie, Maurétanies Césarienne et Tingitane) et chronologique (entre 146 av. J.-C. et 429 apr. J.-C.) ; il fixe les limites de l'enquête : inscriptions en latin seulement, pas d'inscriptions en vers ni d'inscriptions chrétiennes, et, sauf exceptions rarissimes, pas de milliaires. Le chapitre II présente des données statistiques sur la répartition géographique et chronologique des inscriptions, leurs commanditaires, les types d'édifices, etc. Et c'est à partir du chapitre III que commence véritablement l'étude des parties constitutives des « *building inscriptions* ». On peut en rendre compte de la façon suivante : le chap. III étudie les « *starting phrases* » ou éléments initiaux ; dans l'inscription ci-dessus ce sont les mots *Mercurio Aug(usto) sacrum. Pro salute Imp(eratoris) Hadriani Caesaris Augusti*. Le chap. IV, « The subject part » s'occupe pour l'essentiel du dédicant du

monument (ici, *L. Numisius Vitalis*), tandis que le chap. V, « The object part », présente le monument lui-même (*aedem a solo*). Ensuite le chap. VI, « The predicate part » explique ce que le « sujet » a fait : il a construit le monument, ou l'a fait réparer, ou l'a agrandi ou embelli, etc. (ici, *fecit*) ; enfin, le chapitre VII, « The supplement part », offre diverses informations sur les personnages qui ont autorisé, supervisé ou exécuté tout cela, sur les ressources financières qui ont permis la réalisation du chantier, sur les motifs religieux de l'entreprise, etc. (ici, *sua pecunia*). Les conclusions occupent une huitième et dernière partie. Le livre se termine par plusieurs appendices. Le premier, p. 406-538, présente le texte et la référence des 1002 inscriptions qui ont été retenues comme base de ce travail ; le second, p. 539-601, redonne la liste des inscriptions sans le texte, mais avec toutes les références auxquelles elles ont donné lieu ; le troisième, p. 622-646, reprend tout ce matériel dans une présentation différente, sans que l'on sache vraiment si cette accumulation est vraiment utile.

Le fait est que A. S. semble avoir travaillé avec un excellent ordinateur et des logiciels performants. Les pages de son livre ont d'ailleurs l'aspect de sorties d'imprimantes. À la moindre affirmation, l'informatique, impitoyable, présente la liste complète de toutes les inscriptions qui justifient ce qui vient d'être dit. Il en résulte que les notes de bas de pages, qui sont souvent, pour l'essentiel, de simples listes, sont d'une compacité à couper le souffle (ou l'appétit, comme on voudra) : la page 224, qui présente trois lignes de texte et 51 lignes de notes, est probablement un record en la matière. L'ensemble des notes de bas de page, qui sont numérotées en continu du début à la fin de l'ouvrage, se monte à 2326 ! Mais ce n'est pas tout, car A. S., désireux de se mettre à l'abri de toute critique, se plaît aussi à citer *in extenso*, tant dans le texte que dans les notes, les affirmations de beaucoup de savants dans leur version originale, et sur ce point ce n'est évidemment pas l'informatique qui est en faute ; si nous cherchons, là aussi, un record, c'est la page 328 qui nous le fournira : elle est tout entière la citation d'une page de P. Garnsey ! Mais revenons aux méfaits de l'informatique mal maîtrisée, ou plutôt d'un esprit de logique poussé jusqu'à l'extrême. La structure du livre se fait par chapitres et subdivisions numérotées selon le système de la classification décimale. Fort bien ; mais voici que l'on trouve, dans un recoin du chapitre VII, les trois subdivisions suivantes : VII.3.2.2.4.1, VII.3.2.2.4.2 et VII.3.2.2.4.3, selon que l'autorisation de construire a été donnée par le sénat local, le gouverneur de la province ou d'autres. Et ce n'est là qu'un cas extrême ; mais à force de morceler la matière on casse la dynamique de la lecture, on en diminue l'intérêt, et c'est dommage.

On l'a dit, l'objet de ce livre est d'étudier la « phraséologie » des inscriptions, c'est-à-dire la manière dont elles sont rédigées. L'exemple-type proposé par l'auteur, et que nous avons reproduit au début de ce compte rendu, montre assez que l'évolution de la titulature impériale et celle de l'onomastique des individus sont nécessairement des parties importantes de cette étude, et A. S. n'a pas manqué de leur consacrer toute l'attention nécessaire. Mais à la lecture de ses analyses on ne peut se défendre d'un certain malaise. Si l'on veut étudier l'évolution de la titulature impériale, il faut prendre en compte, aussi, toutes les autres inscriptions, et notamment les milliaires ; si l'on veut décrire l'évolution de l'onomastique, il faut, là aussi, étendre sa base de recherche et inclure notamment les funéraires. Le parti-pris de l'auteur, qui consiste à se limiter aux « *building inscriptions* », le met en porte-à-faux sur ce type de sujets et ne lui permet pas de renouveler nos connaissances. On peut en dire autant de la disparition progressive des titres municipaux puniques, de l'évolution des charges municipales ou du rôle des gouverneurs de province : sur tous ces points et plusieurs autres l'auteur ne fait guère que confirmer ce que l'on savait déjà.

Il reste que ces inscriptions monumentales sont tout de même en latin, et que beaucoup d'entre elles sont constituées de phrases complètes, voire complexes et élaborées, ce qui justifie que l'auteur en ait entrepris une étude linguistique ou à tout le moins grammaticale. Il entre donc patiemment dans les moindres détails : les verbes sont-ils à l'actif ou au passif, y a-t-il des gérondifs, des subordonnées infinitives, des participes, le même substantif est-il accompagné d'un ou de deux adjectifs, etc. Ce n'est pas que cette minutie nous gêne, car ce livre, après tout, s'adresse surtout à des historiens, et il y a longtemps que ceux-ci ont, pour la plupart d'entre eux, cessé d'être de fins latinistes ; ce qui suscite nos réticences, c'est que A. S. semble croire qu'il a existé un latin particulier aux inscriptions monumentales et par conséquent distinct du latin « littéraire ». Nous croyons qu'il n'en est rien, et nous n'en voulons pour preuve que deux exemples. Le premier est emprunté à la page 180, où A. S. affirme, à propos des compléments de lieu : « It is surprising and quite noteworthy that most (*scil.* inscriptions) employ the locative ablative without the preposition *in* in contrast to the classical usage ». Ce n'est pas exact : l'absence de *in* est normale avec un substantif à sens local ; les inscriptions disent *solo priuato*, *solo publico* ou *solo suo*, tout comme César écrit, *B. G.* VII, 51, 1, *aequiore loco*, et, *B.C.* I, 85, 2, *loco et tempore aequo*. Le second exemple se situe p. 236 ; l'auteur rappelle que le verbe « construire, édifier » est généralement à la troisième personne du parfait de l'indicatif, et souligne donc le caractère formulaire de la langue épigraphique. Il a raison sur ce point ; mais l'emploi d'une série de formules plus ou moins codifiées ne signifie pas que ces formules soient empruntées à une langue autre que celle que parlaient et qu'écrivaient les gens cultivés de cette époque. Pline le Jeune, cité à la même page 236, écrit, *Ep.* IV, 1, 5 : *templum pecunia mea exstruxi*. Il est permis de penser que Pline transcrit dans la prose de sa lettre l'inscription qu'il a fait mettre au fronton du temple en question, et qui devait être quelque chose comme : *C. Plinius Caecilius Secundus templum* (ici le nom de la divinité) *pecunia sua exstruxit*. Cela dit, il est évident, et l'auteur le souligne avec raison, que certaines inscriptions comportent des fautes de latin, qui tiennent tout simplement au manque de culture des individus ou des communautés qui les ont commandées. Comme on pouvait s'y attendre, le nombre de ces incorrections augmente avec le temps, et à mesure que l'on s'éloigne de Rome.

Les quelques restrictions que nous avons pu formuler au cours de ce compte rendu sont peu de chose en comparaison des grandes qualités de l'ouvrage qui nous est proposé. A. S. a su traiter de façon exhaustive un sujet limité, certes, mais d'une grande importance dans l'épigraphie de l'Afrique romaine. Peut-être a-t-il voulu, parfois, trop bien faire ; mais sa démarche, méthodique et sérieuse, est de nature à inspirer confiance. Tous les épigraphistes guetteront ses prochaines publications.

Hubert Zehnacker.

Christine Hamdoune (dir., avec la collaboration de Laure Échalier, Jean Meyers et Jean-Noël Michaud), *Vie, mort et poésie dans l'Afrique romaine, d'après un choix de* Carmina Latina Epigraphica (Collection « Latomus », n° 330) : Bruxelles, Latomus, 2011, 397 pages, xxvii planches.

Christine Hamdoune a fédéré les talents de latinistes et d'historiens montpelliérains (auxquels s'est joint, en raison sa science de la métrique, un voisin de Toulouse, J. Soubiran) autour d'un projet qui, disons-le d'emblée, a donné lieu à une réussite : présenter un large choix (174 pièces) d'inscriptions funéraires en vers, extraites des *Carmina Latina Epigraphica* (= *CLE*) édités par Bücheler à la

fin du XIX^e^ siècle ou bien découvertes postérieurement. Les poèmes sont classés suivant une logique géographique, site par site, en suivant l'ordre adopté par le huitième tome du *CIL*.

La première partie du volume présente successivement chaque poème de façon systématique, en fournissant une description matérielle, une bibliographie, le texte accompagné d'un apparat critique et des *loci similes*, une brève analyse métrique, une traduction et un commentaire. Tout au long du recueil, le lecteur, même non épigraphiste, découvre avec un grand intérêt ces inscriptions, habiles ou maladroites, sèches ou ampoulées, humbles ou solennelles, qui reflètent les attitudes des habitants des provinces d'Afrique face à la mort. L'établissement et la traduction des textes allient prudence salutaire et subtilité de l'analyse, deux qualités qui donnent du crédit aux quelques nouvelles restitutions ici proposées (p. 63 ; p. 121-122 ; p. 133 ; aussi p. 314, n. 84 [numérotée à tort 85]). Nous voudrions surtout insister sur le commentaire, qui, sans jamais se départir d'une indispensable rigueur scientifique (fines remarques de grammaire ou de syntaxe, p. 33, 73 ; de lexicologie, p. 38 [*lumina*], 40 [*labia*] ; d'onomastique, p. 95, 132-133 ; de stylistique, p. 102-103, 151 ; de religion, avec une enquête instructive, p. 181-184), témoigne d'un goût esthétique très sûr et d'une réelle sensibilité, face à des textes parfois émouvants, qui tendent à renvoyer le lecteur à sa propre expérience du deuil et de la mort. Les quelques remarques que nous formulerons portent sur des détails. À la page 47, la traduction de *lanifica nulla potuit con<ten>dere Arachne* par « aucune fileuse n'a pu se mesurer à Arachné » semble contredire le commentaire et la note 40, qui font de *lanifica… Arachne* un groupe à l'ablatif (et que devient *nulla* ?) ; il nous paraît préférable de conserver la traduction proposée en estimant que l'auteur a commis une faute de scansion (*lanific***a** et *null***a** sont des nominatifs, mais comptent comme des longues). À la page 70, au lieu de considérer que dans le tour *fidelis uitam peregit*, « *uitam* est un accusatif de durée, complément de *fidelis* », ne pourrait-on supposer qu'il s'agit plutôt de l'objet de *peregit*, au sens de « achever sa vie », euphémisme pour « mourir » (cf. les références du *ThlL*, *s.v.* « *perago* », col. 1179, l. 47-50 ; aussi Sen., *Ep.*, 77, 8 [*peracta uita*]) ? La virgule serait alors placée après *fidelis* : « Fidèle pendant quatre-vingts grandes révolutions (…), il a achevé sa vie ». À la page 122 : le terme « oxymore » est discutable.

La seconde partie de l'ouvrage comprend sept études portant sur des poèmes ou des aspects particuliers. J. Pena aborde avec minutie et acuité deux inscriptions de Césarée (*CLE*, 479 [en fait, deux inscriptions d'époques distinctes] et *CLE*, 1243). É. Wolff propose pour sa part un commentaire suivi de deux épitaphes de Luxorius (V^e^-VI^e^ s. ap. J.-C.) consacrées à des morts prématurées : l'examen détaillé que mène É. Wolff aplanit les nombreuses difficultés de ces poèmes et fait bien ressortir leurs mérites, leur raffinement. J. Meyers a établi un bilan des sources — ou plutôt, comme il le dit, des réminiscences — poétiques des *CLE*, bilan qui rendra sûrement de grands services à ceux qui, à l'avenir, entreprendront des recherches sur ce *corpus*. Justice est aussi rendue à l'art de poètes souvent méprisés ; l'influence de Virgile est soulignée. J.-M. Lassère relève et analyse diverses informations sur l'âge, la santé, les vertus, la profession, les fonctions sociales des défunts ; A. Fraïsse poursuit une enquête du même genre, en mettant l'accent sur des domaines moins concrets (la conception du destin, celle de l'au-delà notamment). L. Échalier se penche sur les épitaphes dans lesquelles les morts prennent la parole et s'adressent aux vivants — souvent à la communauté des vivants dans son ensemble : les morts consolent et louent (fréquemment le dédicant) ; les épitaphes élaborées *sibi uiuus* ne diffèrent guère de celles qui ont été conçues *post mortem* ; les morts cherchent à attirer l'attention bienveillante des lecteurs de l'inscription, et c'est ce qui explique que celle-ci ne soit pas centrée uniquement sur

le défunt ; quelques pages enfin sur les épitaphes-testaments. J.-N. Michaud se penche sur quatre cas qui échappent à la relation canonique entre défunt et lecteur (*CLE*, 484, 1237 et 1977 ; *AE*, 2000, n° 1773), ceux où le « maintenant » de l'inscription ne coïncide pas avec le « maintenant » de la lecture ; dans ces circonstances, le passant-lecteur, qui découvre l'inscription, n'a plus de place : rien n'est attendu de lui ni de sa lecture.

Quelques coquilles, en petit nombre (p. 88 : une partie de la transcription manque ; p. 171 : lire « Cic., *Diu.*, I, 63 » ; p. 200 : « est développé » ; p. 201 : « apporte » ; p. 237 : « formulé » ; p. 245 : « oubliés » ; p. 379 : « 1892-sq » [pour Dessau] ; p. 388 : Wuilleumier).

En somme, voilà un fort beau volume, tout empreint d'humanisme, dans les diverses acceptions que revêt aujourd'hui ce mot.

Guillaume Flamerie de Lachapelle.

Peter Franz Mittag, *Römische Medaillons. Caesar bis Hadrian* : Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2010, 236 pages, 69 planches.

Les médaillons romains sont des objets monétiformes, frappés avec des coins qui peuvent avoir servi aussi à la production de monnaies, et pourvus de flans dont les bords sont parfois ornés ou profilés, éventuellement bimétalliques, en tout cas plus larges et/ou plus lourds que ceux des monnaies proprement dites. Le caractère fondamental des médaillons est que, sauf exceptions rarissimes et d'un caractère particulier, ils n'ont pas servi de monnaies, c'est-à-dire de moyens de paiement, et ne présentent donc pas de traces d'usure, comme c'est le cas de la plupart des monnaies.

Les premières pièces que l'on peut considérer comme des médaillons ont été frappées avec les coins ordinaires des monnaies de Clovius (46-45 av. J.-C.) : buste de la Victoire / Minerve marchant vers la gauche. Les flans sont anormalement larges et ont été profilés sur l'avers. On connaît deux exemplaires de cette pièce. C'est donc apparemment sous César que le concept de médaillon et l'objet en tant que tel ont été introduits dans le monnayage romain. Il connaîtra un rapide essor. On enregistre 19 variétés de médaillons sous Auguste, 15 sous Néron, 13 sous Domitien, 16 sous Trajan, sans parler des règnes moins productifs ; quant à Hadrien, avec quelque 136 variétés, il dépasse à lui seul la production de tous ses prédécesseurs réunis.

L'ouvrage commence par une discussion sur les critères qui permettent de classer un objet donné dans la catégorie des médaillons. Ce n'est pas simple ! Si les flans anormalement lourds ou larges sont un assez bon critère, sans plus, il peut arriver aussi que des monnaies ordinaires aient été, au cours de leur vie, pourvues d'un bord supplémentaire, du même métal ou d'un métal différent ; autrement dit, une monnaie peut devenir un médaillon (même si cela est rare), alors que l'inverse n'est sans doute pas vrai. Pour le reste, l'auteur examine toute une série de critères, qui ne sont pas toujours déterminants : poids et taille du flan, axe des coins, iconographie ou épigraphie exceptionnelles, absence de traces d'usure. Prenons un exemple particulier : comme on sait, les monnaies impériales de bronze, sous le Haut-Empire, sont généralement pourvues de la marque SC au revers. Mais l'absence de cette marque SC sur certaines pièces ne permet pas d'affirmer à coup sûr que l'on est en présence d'un médaillon, d'autant plus que les lettres SC manquent sur un certain nombre d'émissions qui sont indiscutablement des monnaies. À quoi l'on peut ajouter que sur certaines pièces, l'absence de SC peut être due à l'intervention d'un faussaire, qui a voulu donner à ces objets un aspect

exceptionnel et donc une plus grande valeur marchande. Et, quand on songe qu'avant Hadrien, la plupart des médaillons étaient frappés avec des coins monétaires, on mesure l'ampleur de la difficulté et, souvent, la perplexité des spécialistes.

C'est donc à bon droit que la partie centrale du livre de P.F. Mittag, de la p. 23 à la p. 104, est consacrée à une étude analytique, aussi rigoureuse que possible, de tout ce matériel, avec les méthodes que l'on vient d'évoquer. Le but recherché est de dater chaque pièce et de déterminer les circonstances, politiques ou militaires, qui ont présidé à sa production. Jusqu'à Trajan cette entreprise paraît assez souvent aboutir à des réponses plausibles. Mais sous Hadrien beaucoup de médaillons présentent une iconographie et une légende de portée très générale et paraissent donc indatables. L'étude des liaisons de coins, indispensable dans la numismatique « ordinaire », si l'on ose dire, permet de préciser un peu les dates (excellent tableau des liaisons de coins, p. 215) et aboutit à l'attribution de la plupart des médaillons, sinon à un événement précis, du moins à une période de la vie d'Hadrien.

Il resterait à se demander à quelles occasions et à qui ces médaillons ont été distribués. P.F. Mittag songe avec raison aux « amis de l'empereur », à l'occasion des Saturnales ou des séances du *consilium principis* (p. 109-110). Aux témoignages qui concernent Auguste (Suet., *Aug*., 75) et Hadrien lui-même (SHA, 17, 3), il aurait pu ajouter Trajan, qui distribuait des *xenia* à *Centumcellae* (Plin., *Epist*., VI, 31, 14). Une autre hypothèse est suggérée là où on ne l'attend plus, p. 209 : il pourrait parfois s'agir d'essais. L'idée serait à creuser.

Le catalogue, rédigé selon les règles de l'art, occupe les p. 111 à 211. À la description des pièces jugées authentiques et numérotées en chiffres arabes vient s'ajouter, p. 187 *sqq*., une liste de pièces douteuses que l'auteur n'a pas voulu écarter totalement ; elles sont numérotées en chiffres romains. Une concordance, p. 212-214, montre que, par rapport au catalogue classique de F. Gnecchi, *I medaglioni romani*, 1912, l'auteur a éliminé beaucoup de pièces, considérées comme des faux ou comme n'appartenant pas à la catégorie des médaillons. Mais il n'est que justice d'ajouter aussi qu'il a enrichi le catalogue d'un bon nombre d'items passés en vente ces dernières années ; et l'on découvre ainsi, soit dit en passant, l'incroyable richesse du marché numismatique. Pour en revenir au catalogue, quelques détails nous ont intrigué. À la p. 128, le médaillon Galb 1 était au Musée National de Naples selon J.M.C. Toynbee (1944), mais P.F. Mittag affirme : *non uidi*. Un vol ? À la p. 206, les pseudo-médaillons Tra I, II et III sont au Cabinet des Médailles de Paris, mais l'auteur n'indique ni diamètre ni poids ni axe des coins. (Nous précisons qu'il a visité toutes les collections numismatiques de quelque importance en Europe : voyez les p. 9 et 112). Quant au reste, il n'y a quasiment pas de coquilles, ce qui est très méritoire pour une œuvre d'une telle technicité. Mais, p. 93, il convient de corriger « Hadr 92 » en « Hadr 91 » (cf. p. 171 ainsi que les planches 54 et 55).

Hubert Zehnacker.

Thierry Sarmant & François Ploton-Nicollet, *Jetons des institutions centrales de l'Ancien Régime. Catalogue*, t. I (n° 1 à 825) : *Assemblée du clergé de France, ordres du roi, maisons du roi, de la reine, du dauphin et de la dauphine* : Paris, Bibliothèque nationale de France, 2010, 192 pages.

Ce catalogue prend la suite des travaux de La Tour et de Pradel en répertoriant les jetons des institutions centrales de l'Ancien Régime (de François I^er^ à Louis XVI) conservés au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de

France. Ce premier volume d'une série de quatre (sommaire des trois tomes en préparation p. 7) concerne l'Assemblée du clergé de France, les ordres du roi et les maisons du roi, de la reine, du dauphin et de la dauphine. Le tome IV donnera une bibliographie d'ensemble et un index général des noms de personnes et de lieux, des matières et des légendes. L'ensemble sera ensuite complété par le catalogue des jetons de Paris, des provinces et des particuliers.

Une très riche introduction signée par T. S. explique ce qu'est un jeton, héritier du *calculus* latin et donc, à l'origine, instrument de compte et en étudie l'évolution et la fabrication depuis le Moyen Âge (XIII^e^ siècle) jusqu'à la Révolution française, en distinguant cinq phases (1515-1547 : période post-médiévale ; 1547-1589 : le maniérisme ; 1589-1663 : le pittoresque ; 1663-1759 : période académique [j'aurais peut-être dit « classique »] ; 1759-1789 : le néo-classique). Progressivement, les jetons (en particulier en métaux précieux) ont reçu une fonction de rétribution ou de récompense, un peu comme la vaisselle d'argent ou d'or : à l'occasion des étrennes ou pour un événement solennel (mariage, sacre, entrée dans une ville), on offre une bourse de jetons en marque d'hommage, mais aussi en guise de rémunération détournée (on peut penser aux jetons de présence). À partir du XVI^e^ siècle, le jeton reçoit aussi une fonction commémorative : il célèbre avec la date un événement singulier ou glorieux du règne. Ces jetons, qui « ont été un des moyens de la cristallisation de l'État » (p. 50), forment donc une histoire métallique, en l'occurrence des institutions du royaume et en particulier des grands travaux et des guerres, et ils reflètent l'idéologie du pouvoir. Ils constituent donc une source documentaire importante pour les historiens avec, à partir de 1758, une diminution de leurs frappes qui révèle les difficultés idéologiques du régime.

Mais ils intéressent aussi les latinistes car non seulement les légendes de ces jetons, parfois conçues par des humanistes comme Jean Dorat, puis par l'Académie des inscriptions à partir de 1663 (avec un rôle déterminant à partir de 1690), sont très majoritairement écrites en latin, mais souvent elles ont une forme métrique classique (hexamètres ou fragments d'hexamètres ou de pentamètres : souvent le second hémistiche après la césure penthémimère) et sont tirées ou adaptées de poètes antiques : par ordre de fréquence, Virgile (surtout, mais non exclusivement, l'*Énéide*, et aussi l'*Aetna*), Ovide (et aussi la *Consolation à Livie*), Horace et, plus exceptionnellement, Lucrèce, Catulle, Properce, Manilius, Lucain, Valérius Flaccus, Stace, Silius Italicus, Martial et plusieurs poètes tardifs (Juvencus, Ausone, Prudence, Claudien, Paulin de Nole, Eugène de Tolède et même Petrus Pictor) et peut-être Tibulle (en tout cas un emprunt au *Panégyrique de Messalla*) et Juvénal. En outre, non seulement les jetons de l'Assemblée du clergé, mais parfois aussi ceux des institutions profanes, reprennent des versets bibliques tirés de la *Vulgate*. Bref, c'est un chapitre de la réception de la culture antique (y compris dans le domaine artistique car de nombreuses scènes sont inspirées par l'iconographie gréco-romaine) à l'époque moderne qui est ici écrit, et l'on se félicitera de la collaboration de deux anciens chartistes, l'un conservateur en chef du patrimoine, ancien adjoint du directeur du Cabinet des médailles (T. S.), et l'autre, à la fois numismate et excellent spécialiste de la poésie latine tardive (F. P.-N.).

Comme il est indiqué dans la préface (principes de classement et de catalogage, p. 45-51), l'ordre des jetons suit l'ordre protocolaire de l'*Almanach* royal. Chaque institution est présentée de façon rapide, mais efficace, avec la bibliographie essentielle. Les jetons, tous illustrés, sont ensuite catalogués dans l'ordre chronologique, les légendes sont presque toutes traduites (sauf quelques-unes, trop sibyllines) et les types décrits et expliqués à partir des documents d'époque et en particulier des procès-verbaux de l'Académie (énorme travail de dépouillement d'archives comme le montre, outre le commentaire, les cinq annexes qui complètent l'introduction et

l'inventaire des sources manuscrites et imprimées) ; puis on donne les indications métrologiques et bibliographiques.

Au total, cet immense travail, qui entraîne de nombreuses réattributions et présente de nombreux inédits par rapport au catalogue de Feuardent, introduit efficacement le lecteur non spécialiste au décryptage esthétique et idéologique d'objets qui reflètent à la fois l'histoire de la monarchie française et la réception de la culture antique (poésie et iconographie) à l'époque moderne. Les traductions sont presque toutes impeccables ; j'aurais mauvaise grâce à reprocher exceptionnellement l'oubli d'un mot, comme le *uehementer* du n° 95 (p. 84). De même l'identification des sources latines représente un travail considérable (et remarquable !). J'ajouterai seulement une toute petite pierre à ce bel édifice : la légende *Hic labor* du n° 35 (p. 73) est une attaque de vers virgilienne (*Aen.* 3,714). Le seul petit reproche que je me permettrais devant un travail aussi exemplaire, c'est que ses auteurs pensent que leurs lecteurs sont aussi savants (et en particulier paléographes) qu'eux : ils ne prennent pas toujours la peine de développer des abréviations évidentes pour un spécialiste, mais non pour un lecteur honorablement cultivé : ainsi, pour le n° 113 (p. 87) et les suivants, les légendes latines *spus scti* (les deux mots surmontés de barres d'abréviation à peine visibles) seront immédiatement lues *spiritus sancti* par les spécialistes. Mais ceux qui n'ont pas de formation paléographique auront peut-être du mal à les comprendre ! C'est là un petit détail : ce beau catalogue mérite d'être consulté non seulement par les numismates, les historiens et les historiens de l'art, mais par tous ceux qui s'intéressent à la réception de l'antiquité gréco-latine.

Jean-Louis Charlet.

Latin tardif. Latin médiéval

Chistopher Kelly, Richard Flower & Michael Stuart Williams (dir.), *Unclassical Traditions*, vol. II : *Perspectives from East and West in Late Antiquity* (Collection « Cambridge Classical Journal, Proceedings of the Cambridge Philological Society », Supplementary Volume 35) : Cambridge, Cambridge University Press, 2011, 162 pages.

Comme le volume précédent, *Unclassical Traditions*, vol. I : *Alternatives to the Classical Past in Late Antiquity* (voir la recension parue dans *REL*, 88, 2010, p. 342), ce recueil d'articles vise à promouvoir la spécificité de l'Antiquité tardive à travers différents exemples d'adaptation de l'héritage classique aux nouveaux cadres et enjeux de la période. Ce second volume vient compléter le champ d'étude du premier en explorant ce que les auteurs appellent les « marges » de l'Empire, qu'elles soient géographiques, sociales ou culturelles. Contrairement à ce que pourrait laisser attendre son titre, ce recueil ne vise pas à comparer Orient et Occident. Il s'agit plutôt de mesurer, à travers des œuvres et des débats associés à des contextes précis, la très large prégnance de la tradition classique, tout à la fois facteur d'unité de l'Empire et point de départ de l'élaboration de différents ordres nouveaux. Organisée selon un ordre géographique, cette suite d'articles propose ainsi un parcours qui nous mène d'Orient en Occident, de la Palestine et de l'Égypte à l'Italie de Théodoric, en passant par l'Afrique vandale. Chacun des cas